



MAIRIE DE VILLEROUGE TERMENES

Aude – Languedoc Roussillon

ETUDE du PROJET de Réhabilitation de l'ancienne «cave coopérative»

L'Autre Lieu à Villerouge Termenès :

Une «FABRIQUE» dans l'ancienne cave coopérative

de musiques, danses et cultures du monde ET de Vins et produits dérivés
La qualité d'un terroir d'Occitanie à exporter !

Note de synthèse opérationnelle

25 Août 2007

Jo Raimondi



Cabinet FIDÈS-Conseil

Consultants- Formateurs en Organisation et Ressources Humaines

21 rue de la rivière 11000 CARCASSONNE

Tel et Fax : 04 68 71 46 69 Mobile : 0 675 655 904 Courriel : joraimondi@orange.fr

Siret : 390 851 822 000 10 APE 741 G

SOMMAIRE

Sommaire :	p 2
1/ L'AUTRE LIEU : une volonté et une ambition partagée :	p 3
2/ Une synergie « vigne et vins » :	p 4
3/ Une synergie créatrice d'artistes et de vigneron :	p 5
4/ Des partenaires intéressés :	p 6
5/ Modalités de fonctionnement :	p 7
6/ Fonctionnement du volet Culture :	p 9
7/ Budget de fonctionnement de la Fabrique :	p 10
8/ Préconisations de mise en route :	p 12

ANNEXES

- Rapport Technique Rémy Spengler
- Synthèse de l'expertise Art factories (Fabien Gourrat)
- Projet TIC Espace virtuel de développement (Jérôme Valina)
- Liste des experts DRAC
- Règlementation licence d'entrepreneur de spectacle
- Des coopératives sur le devant de la scène (presse)
- Liste des personnes rencontrées (extraits) et remerciements

1/ RAPPEL : L'AUTRE LIEU ? une Volonté d'élus, d'artistes et de vigneron : une véritable ambition de partenaires

La politique de développement local initiée depuis plus d'une vingtaine d'année par les municipalités successives, a porté ses fruits. L'exode a été enrayé et de nouvelles activités ont vu le jour (culture, agro tourisme ..)

Après la réussite de la restauration du château, accueillant aujourd'hui plus de 16 000 visiteurs par an, un grand projet mobilise à nouveau Villerouge Terme : **redonner vie à l'ancienne cave coopérative vinicole.**

Il s'agit à la fois de créer une « fabrique » pour que des artistes viennent créer, travailler et répéter dans un cadre exceptionnel soigneusement réaménagé, en lien avec la population locale et à la fois d'exporter sur les lieux de spectacles les produits issus de la vigne et du vin et au-delà les savoirs faire et savoirs vivre de la Région Languedoc Roussillon et les valeurs de l'Occitanie (Paratge, Convivencia, fine amor..) .

La singularité de ce projet repose sur l'articulation entre artistes et vignerons, habitants du cru et spectateurs – consommateurs avertis de contrées lointaines ...



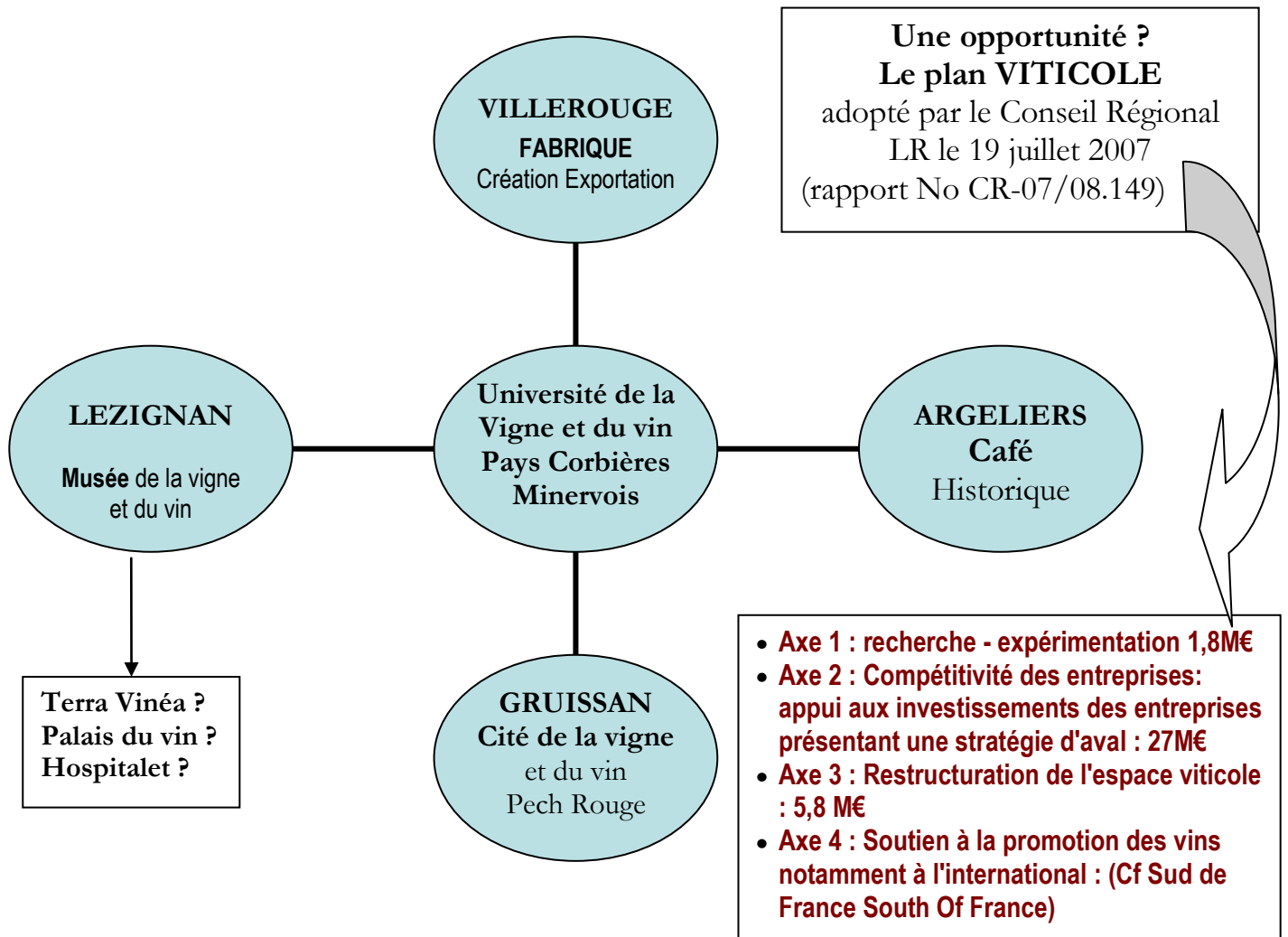
L'AUTRE LIEU ? Une FABRIQUE à part entière

- Des artistes reconnus et/ou en émergence
- Des vignerons motivés fiers de leurs savoirs faire.
- Une population locale associée.
- Des commerciaux professionnels de l'exportation
- Des chercheurs impliqués
- Des partenaires professionnels
- Des élus engagés

Créativité, cohérence et efficacité à tous les niveaux:

Une volonté politique affirmée !

2/ Une synergie « Vigne et vins »¹ possible sur cette partie viticole historique du département de l'Aude et de la région LR :



Si la Crise viti vinicole frappe durement nombre de viticulteurs qui ont fait des efforts de modernisation, la mondialisation génère une demande mondiale accrue et une concurrence acharnée à laquelle il convient d'adapter la fabrication des produits et leurs commercialisation (packaging modernisé) .

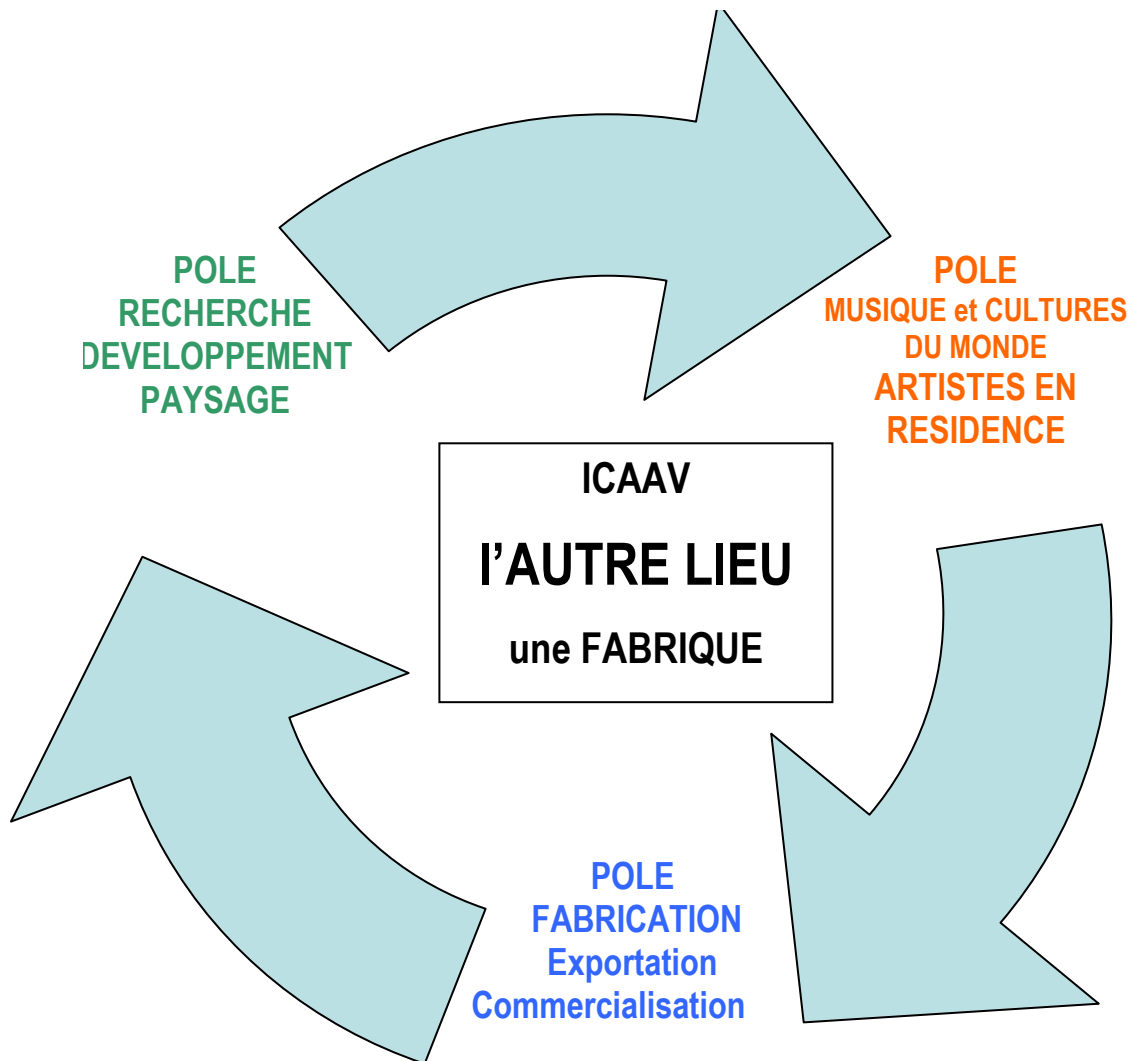
Malgré la crise, certains opérateurs réussissent à vendre significativement à l'exportation des produits répondant aux attentes-demandes des clients :

- La Remise (Mme Marin Pestel de Padern) et ses produits type «vins naturels»
- Le groupe Gérard Bertrand et ses 7,5 M de bouteilles
- Les domaines d'Auriol (Claude Vialade) et ses 9,5 M de bouteilles
- Le groupe Val d'Orbieu et ses 135 millions de bouteilles .

.../ .

La création d'une réserve foncière permettra de maintenir voire de replanter une centaine d'ha de vigne en culture en ré-implantant de nouveaux cépages spécifiques avec l'INRA de Pech Rouge. Ces vignes d'excellence pourraient permettre l'installation de jeunes vigneronnes selon des modes de culture spécifique : vins naturels, vins biologiques, viticulture raisonnée ou tout simplement cuvée d'excellence « château de villeroUGE » .

3/ Une synergie créatrice d'artistes et de vigneron, de chercheurs, de commerçants, de professionnels, d'habitants et d'élus...



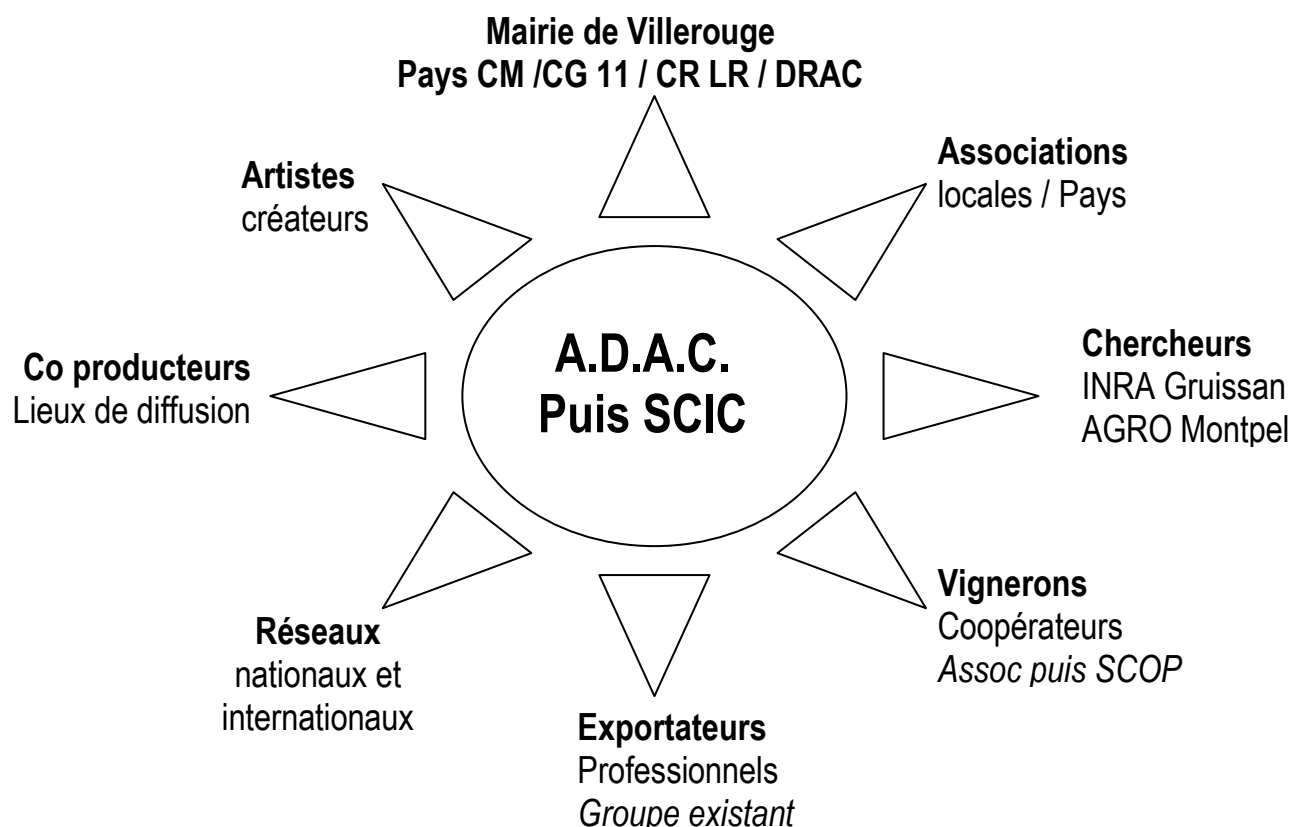
Pour aller à la rencontre de nouveaux publics friands de « produits » d'exception issus de savoirs faire d'hommes et de femmes vivant dans une région magnifique et porteuse de valeurs fortes (occitanie)

Il s'agit de créer

1. une **réserve foncière** pour maintenir 100 ha de vignes «nouvelles»
2. un **lieu de résidences d'artistes** professionnels renommés
3. des **ambassadeurs de la région** : créations artistiques, produits issus de la vigne et du vin, tourisme, Environnement...

Cet « Autre Lieu - Fabrique » générera la création d'activités nouvelles et des emplois ainsi que de la valeur ajoutée à toute la région . L'ambition est nécessaire pour passer de l'idée au projet puis à sa réalisation. L'objectif à **15 ans = cette fabrique sera de renommée mondiale et générera une cinquantaine d'emplois direct.**

4/ Des Partenaires intéressés à mettre en synergie : une construction savante avec la ressource humaine en clé de voûte :

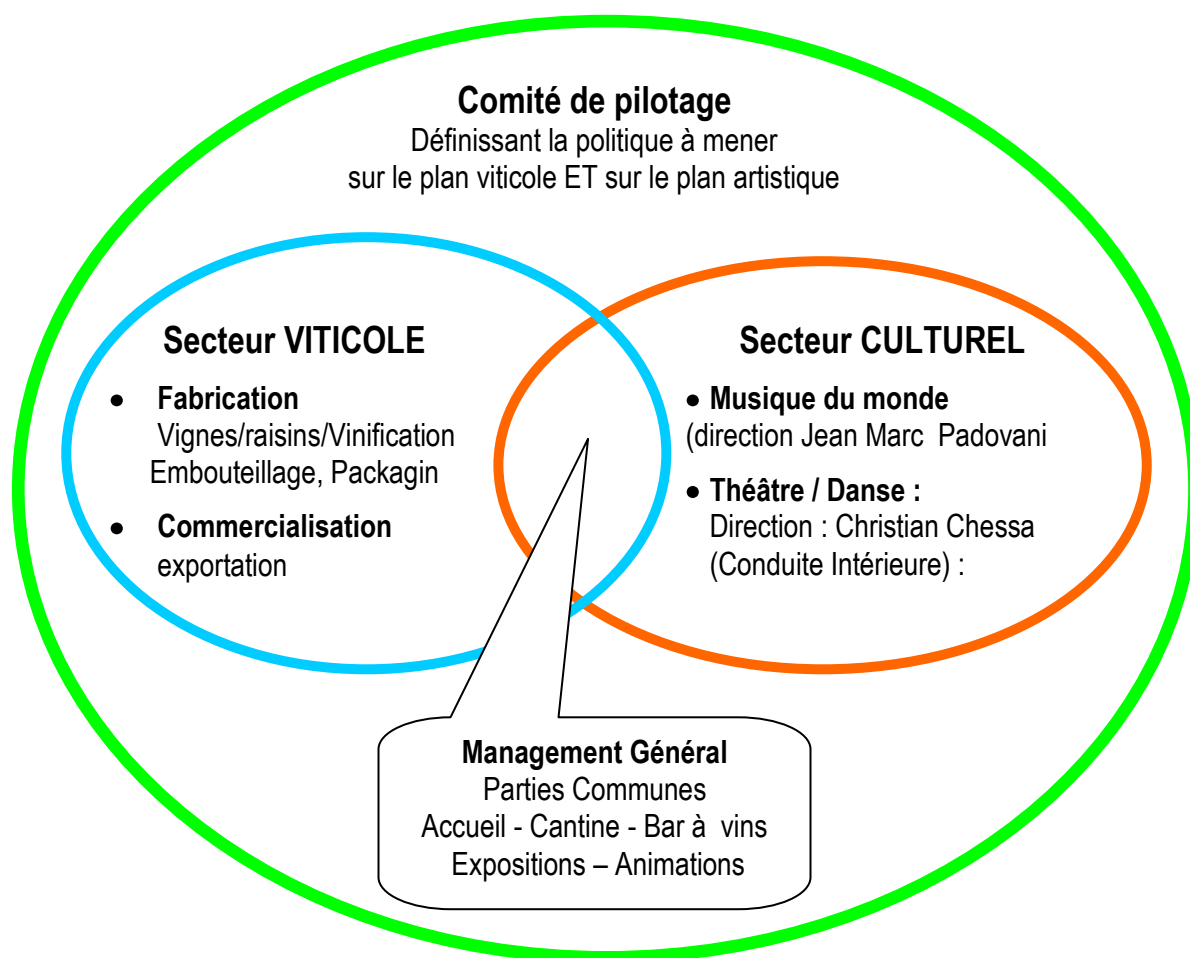


Nous préconisons une phase de préfiguration sous la forme « association loi 1901 » . L'Actuelle ADAC ou une nouvelle association à créer pourrait tout à fait convenir. A l'échéance de 5 années, l'association pourrait se transformer en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) regroupant des secteurs autonomes de gestion

Des interlocuteurs rencontrés et intéressés par le projet de l'Autre Lieu Fabrique

- des artistes en demande de résidences pour travailler et créer
- Des « scènes » en quête de lieux de répétitions (saturation des équipements)
- Des responsables artistiques en appétence de réseaux de diffusion
- Un conseil général d'accord pour «venir» sur l'investissement et sur le fonctionnement sous le pilotage politique de la mairie et du pays avec caution de la région et la DRAC
- Réseau en scène en recherche de « lieu pivot » et souhaitant développer les échanges et les accueils en résidence de projets artistiques forts.
- Des responsables viti-vinicoles intéressés par l'originalité du projet (lier concrètement les artistes et les producteurs)
- Des «chercheurs» (INRA / ENSAM/ AgroM / IHEV)
- Des Groupes Commerciaux et partenaires potentiels intéressés : Groupe Val d'Orbieu, Vignobles Gérard Bertrand, Domaine d'Auriol – Claude Vialade,
- Des vignerons intéressés : Mme Marin Pestel et l'association « la remise » de Padern, Michel Larrégola , Jean Pierre Mazard, Xavier Rémon et Dominique Mestre, Arnaud Scié, la cave coopérative de Talairan ...

5/ Modalités de fonctionnement de l'Autre Lieu



- Le **Comité de pilotage** se réunira 1 à 2 fois par an pour définir la politique générale.
- **Chaque secteur sera autonome** dans ses modalités de fonctionnement et placé sous l'autorité d'un directeur coordonné par le manager général.
- **les artistes** concernés seront des **ambassadeurs des terroirs** notamment grâce aux produits issus de la vigne et du «Vin».
- Sur **chaque lieux de spectacles**, soigneusement identifiés, mises en place en amont **d'opérations commerciales** spécifiques et innovantes visant à faire connaître la région et fidéliser de nouveaux clients grâce à la «culture ».
- Sur les **foires, salons et manifestations** commerciales retenues, des artistes liés à la Fabrique seront à même de présenter des prestations spécifiques concertées avec les vignerons de type apéritifs concerts etc
- **Chaque secteur sera autonome** mais obéira à la politique générale de l'Autre lieu
 - la direction artistique générale sera confiée au jazz man et chef d'orchestre Jean Marc Padovani assisté pour la partie Théâtre de Christian Chessa comédien metteur en scène et directeur de la compagnie professionnelle Conduite Intérieure.
 - la direction du volet viti vinicole sera confiée à un ou des professionnels avéré. Le volet international serait à différencier du volet inter régional.

Nous préconisons le « ET » (choix multiple) plutôt que le « ou »

Le projet étant innovant et ne recoupant pas quelque chose d'existant, nous préconisons de faire l'expérience à plusieurs niveaux en travaillant à la fois avec les vigneron locaux (caves coopératives et caves particulières) et à la fois avec les exportateurs patentés et expérimentés .

Pour ce faire nous préconisons

une répartition en amont des lieux d'interventions possible en distinguant

- les lieux en région et en France
- les lieux en Europe
- les lieux « monde » en privilégiant l'espace Euro méditerranéen.

la création d'équipes différentes ou s'adaptant aux marchés :

- **caravanes de dégustation-vente** promotionnelle en France et en Europe (problème de la langue) qui pourraient être confiées à de jeunes commerciaux intéressés et passionnés en lien avec les vigneron des terroirs du vertige (Cf les 2 associations existantes : président Jean pierre Mazard)
- **Actions commerciales spécifiques d'exportation à l'étranger** à co-construire imaginer avec un ou des entreprises partenaires expérimentées.
 - **No 1 : Groupe « Vins Gérard Bertrand »**
 - No 2 : Domaine d'Auriol : Claude Vialade
 - No 3 : Groupe Val d'Orbieu (Bernard Devic et Sud de France)

Pour ce qui est de NUITS ROUGES A VILLEROUGE

Compte tenu de l'importance du nombre des offres musicales dans l'Aude durant la période estivale² Nous préconisons

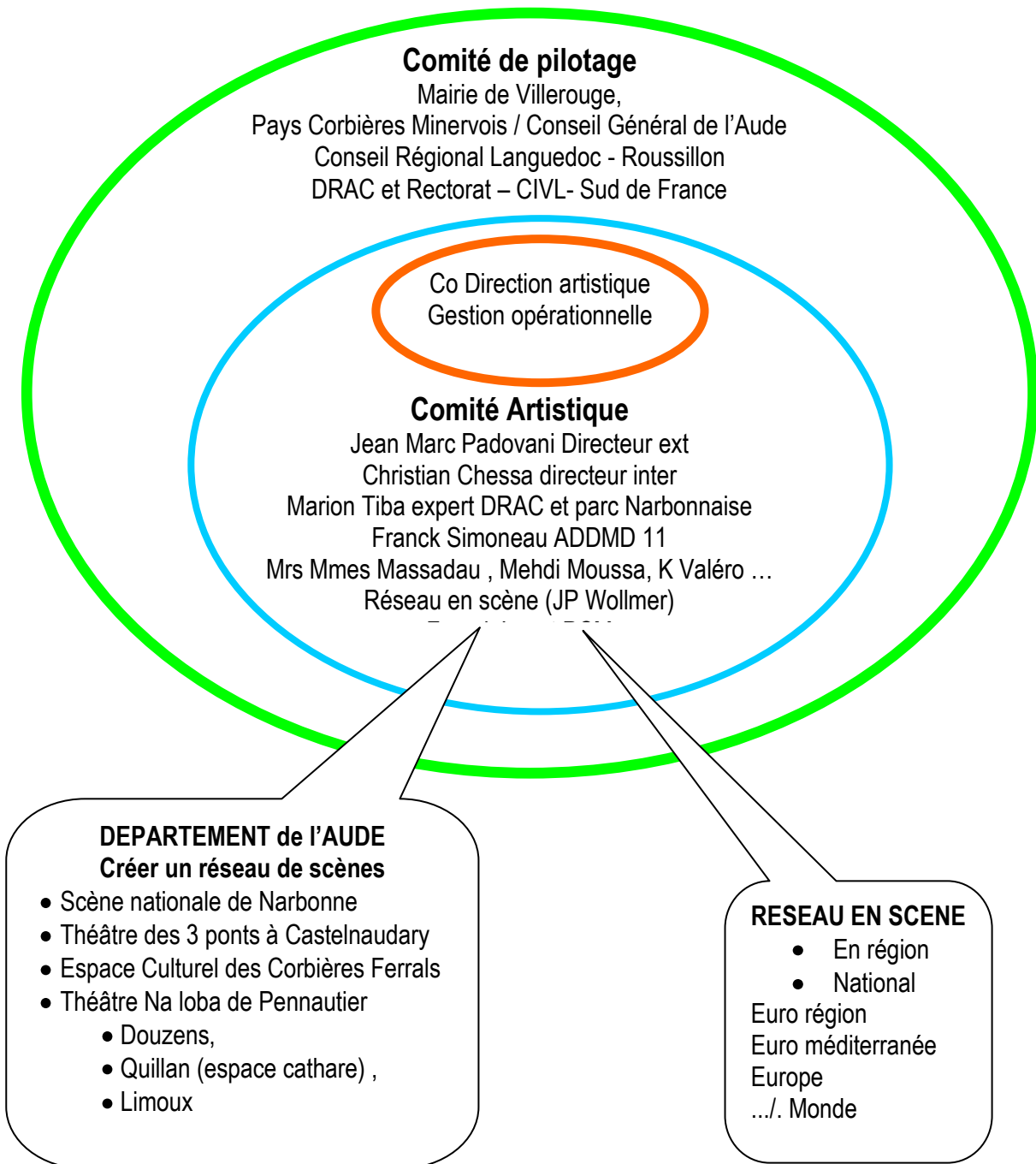
- d'une part de tendre à l'excellence à tous les niveaux ce qui signifie ne pas rechercher coûte que coûte l'affluence des grandes masses populaires mais plutôt la participation des amateurs de musique et de vins .
- d'autre part de déplacer la date des Nuits Rouges : voir par ex au début de saison en mai ou Juin ou la concurrence est moins vive et la publicité plus aisée

dans tous les cas, il serait indispensable d'inscrire cette manifestation dans le programme culturel du pays Corbières Minervois, mais aussi du département de l'Aude et de la région Languedoc Roussillon, et d'envisager des passerelles avec le FAMM d'Albières en terme de complémentarité et de moyens .

Cette manifestation s'inscrit dans le projet cave Coopérative. Nuits Rouges à VilleroUGE est à poursuivre et développer. L'association Artistes, vigneron, habitants intéresse un public diversifié de plus en plus nombreux friand de convivialité et d'excellence .

² (FAMM d'Albières, Jazz à l'Hospitalet, les Méditerranéennes de Leucate, Fontcalvy, Jazz sous les châtaigniers de Rocquefère, festival Convivencia, les Master class de Jazz de Port la Nouvelle, les abracadagrasses et le banquet de livre de Lagrasse, le Hot Jazz Festival de Sigean , la grande Deltheillerie de Villar en Val, le son mi ré de Fabrezan ... et autres Cabardièse de Pennautier, la tournée des troubadours chantent l'art roman ... etc etc

6/ Modalités de fonctionnement du volet « Culture »



Les artistes = des ambassadeurs des productions certifiées «excellence» de la Fabrique de Villerouge Termenes – Sud de France en terme de mode de vie, d'accueil et de tourisme, d'environnement préservé...

7/ BUDGET FONCTIONNEMENT de la FABRIQUE

Fonctionnement
250 000 € / an
(160 K€ - 330 K€ intégrant le projet JMP et Nuits Rouges)
Investissement
3 M€ hébergement compris

CHARGES PREVISIONNELLES de L'AUTRE	LIEU	
ACHATS CONTRAT ET AUTRES PRESTATIONS		
Saison musicale l'Autre lieu	189 200 €	
6 concerts dimanche	12 000,00 €	
4 Master class : 2 formateurs	9 600,00 €	
Charges sociales :	6 720,00 €	
Résidences 8 semaines / 6 pers	26 880,00 €	
déplacements	5 000,00 €	
Directeur artistique en ttc	30 000,00 €	
Secrétariat et com ttc	15 000,00 €	
Régie générale en ttc	24 000,00 €	
Nuits Rouges à Villerouge	60 000,00 €	
TOTAL ACHATS ARTISTIQUES	189 200 €	
AUTRES ACHATS		
Fournitures de Bureau	2 500 €	
Billets et divers pour spectacles	1300 €	
TOTAL AUTRES ACHATS	3 800 €	
SERVICES EXTERIEURS		
Electricité lieu	7 000 €	
Assurances	1 000 €	
Programmes/affiches saison/pub	7 500 €	
Missions programmation	2 900 €	
Télécommunication	6 500 €	
TOTAL SERVICES EXT.	24 900 €	
CHARGES DE PERSONNEL		
1 directeur expérimenté	2 588,62 €	62126,88
1 régisseur général (1/2 temps)	1 000,00 €	24 000 €
1 assistante en administration (1/2 temps)	600,00 €	14 400 €
1 chargée de communication (1/2 temps)	950,00 €	24 000 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		124 527 €
AUTRES CHARGES DE GESTION		
Droits Sacem SACD		7 500 €
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION		7 500 €
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		349 927 €
Hors achats artistiques		160 727€

RECETTES PREVISIONNELLES		
VENTES PRODUITS ET SERVICES		
Recettes spectacles	23 000,00 €	23 000 €
participation Masterclass		10 000 €
TOTAL VENTES ET PRODUITS		33 000 €
Sociétés Civiles		
SACEM		
ADAMI		
Speedidam		
FCM		
AFAA		
Mécénat Viticulture		15 000 €
SUBVENTIONS		
Coproduction	26500 €	
DRAC	30 000 €	
Conseil Régional	150 000 €	
Conseil Général	30 000 €	
Pays Corbieres & Minervois	5 000 €	
Ville de Villeroque Termenes	4 500 €	
Etat aides aux emplois	2 000 €	
Europe	3 900 €	
TOTAL SUBVENTIONS		251 900 €
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		349 900 €

Pour mémoire budgets de fonctionnement

Théâtre de Pennautier : 235 000 €

Cimp El Marbre : 260 000 €

Théâtre scene nationale de Narbonne : 1,200 M€

Théâtre des 13vents : 2,6 M€

Association Festivals « Montpellier » : 27 M€

Et budget « Investissement » de l'Archipel de Perpignan : 37 M€

8/ PRECONISATIONS DE MISE EN ROUTE :

Au vu des études³ remises à la Municipalité et validées par la DRAC et de nombreux partenaires, il revient maintenant

- aux élus de se prononcer sur la faisabilité du projet
- de faire acter au Conseil régional son soutien et son engagement dans un tel projet structurant les Corbières à la fois en terme de culture en milieu rural et en terme de culture de la vigne et du vin (économie et foncier) .
- de faire porter la préfiguration par l'association ADAC modifiée ou une autre à créer.
- de **recruter un chef de projet expérimenté** en capacité de fédérer les énergies locales et nationales aussi bien au niveau des artistes et du monde de la culture qu'au niveau des viticulteurs et des professionnels de la vente des vins .

Une mission de suivi jusqu'à l'embauche du directeur peut être confiée à FIDES Conseil.

9/ Personnes Ressources

ARCHITECTE Spécialiste reconversion de lieux friches industrielles	Laurent NIGET (écurie Jean Nouvel)	19 rue de la mare 75011 Paris	01 47 97 12 60	archi.ln@wanadoo.fr
	Bernard LACOUTRE	1017 route de Lézan 30380 St Christol les Alès	04 66 61 92 79	bernard.lacourte@free.fr
CONSTRUCTION SCENIQUE	Laurent CAIRE Maitrise le scénique	Rue Charles Montreuil 73420 MERY	04 79 54 71 21	info@caire.com
EQUIPEMENT AUDIO VISUEL Les bonnes réponses à la bonne échelle	François BARTHELEMY	290 rue de Massacran ZI BP 29 34741 VENDARGUES Cedex	04 67 87 25 71	texdoc@texen.fr
ACOUSTIQUE	Georges Louis ROUCH	Domaine St Bruno 34290 Servian	04 67 39 10 63	contact@rouch-acoustique.com
DIRECTRICE GENERALE	Eliane BARACETTI Directrice du Théâtre municipal La Rampe	15 avenue du 8 Mai 1945 38130 Echirolles	04 76 40 83 03	e.baracetti@ville-echirolles.fr
DIRECTEUR TECHNIQUE	Remy Spengler	13 place du château 30000 Nimes	04 66 76 22 14	Remy.spengler@wanadoo.fr

³ Cf Etudes LEADER Volet viticulture, volet Culture- synthèse des préconisations – FIDES Conseil Janvier 2007

Projet TIC

Un Espace Virtuel de Développement* pour l'Autre Lieu – Fabrique de Villerouge Termenès

* Economie locale, Emploi, Tourisme, Culture, Patrimoine, Echanges culturels,...

Finalités

- Promouvoir et soutenir les produits et services offerts sur ce territoire : viticulture, agriculture, accueil touristique, hébergement, offre culturelle, valorisation patrimoniale, échanges culturels et linguistiques,...
- Etre un lieu (vivant et virtuel) de rencontres, de partage d'information et de mutualisation de ressources au service des habitants, acteurs économiques et visiteurs de la commune de Villerouge Termenès.
- Créer du lien, localement et avec d'autres territoires proche ou distants,...

Structuration et fonctionnalités de cet espace

PORTAIL d'accès aux services du territoire et Espace de publication partagée d'actualités

- Présentation du territoire : histoire, cartes,...
- Présentation des atouts et attraits touristiques, patrimoniaux : église, retable,...
- Les projets en cours : La Fabrique qui pourrait avoir son propre Blog,...
- Bibliothèque municipale : liste des ouvrages, heures d'ouverture,...
- Qui fait quoi sur le territoire ?
- Agenda partagé des manifestations locales, des partenaires,...
- Partenariats et contacts extra-locaux, internationaux (jumelages ?)
- Petites annonces : vente, locations,...
- Rubrique culturelle avec médias téléchargeables : journal local (PDF), extraits musicaux de compositeurs/chanteurs locaux,...
- Lien vers l'annuaire des services
- Lien vers le Blog de La Fabrique
- Lien pour s'abonner à la Lettre numérique

BLOG DE LA FABRIQUE

Espace présentant la vie et les évolutions de ce projet original, les parties prenantes, les étapes d'avancement et toute l'activité culturelle autour de ce projet,

LETTRE ELECTRONIQUE

- Définir contenu/objectifs, fréquence d'envoi, éditeur, outil et mode de gestion
Exemple de contenu : annonce de manifestations régionales liées à la culture, à la viticulture, au théâtre (tournée des artistes locaux, ...)

ANNUAIRE web coopératif

Référencement des sites web locaux et services, sur un mode participatif et avec une validation : gîtes, hébergement, hôtel, rotisserie, Domaines viticoles et achat de vin, château, point multi-services, communautés de communes, ateliers, sellerie, artisans locaux, commerces, les artistes (peintres, sculpteurs, écrivains, musiciens),...

Proposer une page succincte de présentation pour chacun, s'ils n'ont pas de site web.

Animation éditoriale

La réussite (déploiement et pérennité) d'un tel projet internet coopératif réside essentiellement sur le dynamisme et la bonne appropriation par l'équipe d'animation.

Pour cela, les étapes suivantes sont nécessaires :

- Identification des parties prenantes

Administrateurs et animateurs chargés de l'animation éditoriale

Fournisseurs/proposeurs de contenus à publier

- 1) Définition des responsabilités éditoriales et des tâches concrètes de chacun : directeur de la publication, directeur de la rédaction, rédacteurs volontaires,...

LISTE DES EXPERTS « DRAC » Languedoc Roussillon :

Titre	Prénom	Fonction	Adresse1	Code postal	Ville
Monsieur	Daniel BEDOS	Directeur	Le Printemps des Comédiens Domaine départemental du Château d'O 857, rue de St Priest	34000	MONTPELLIER
Monsieur	Michel-Edouard BELLET	Administrateur-conservateur de monuments historiques	21, avenue Pasteur	34470	PEROLS
Monsieur	Luc BRAEMER	Directeur	Théâtre Jean Vilar 155, rue de Bologne BP 7269	34184	MONTPELLIER CEDEX 4
Madame	Sabine CHEVALIER	Editeur	5, place du Château	34270	LES MATELLES
Madame	Rita CIOFFI	Artiste chorégraphe	31, rue du Faubourg de Figuerolles	34000	MONTPELLIER
Madame	Martine COMBREAS	Directrice	Centre Bérenger de Fredol BP 27	34751	VILLENEUVE LES MAGUELONE CEDEX
Monsieur	Rafaël DJAIM	Metteur en scène Chorégraphe	Théâtre Automne 1828, chemin du Mas de Cheylon	30900	NIMES
Madame	Catherine DUPUY	Professeur de Lettres	3, rue Louis Braille	34070	MONTPELLIER
Monsieur	Jean-Claude FALL	Directeur Metteur en scène	CDN – Théâtre des 13 Vents Domaine de Grammont	34000	MONTPELLIER
Monsieur	Jean-Paul GUARINO	Plasticien	4, rue Chamayou	34090	MONTPELLIER
Monsieur	Philippe GOUDARD	Comédien Metteur en scène	Compagnie Goudard 6, rue St Alexis	34090	MONTPELLIER
Monsieur	Yves GOURMELON	Directeur Comédien Metteur en scène	Chai du Terral	34430	SAINT JEAN DE VEDAS
Monsieur	Philippe HOTTIER	Comédien Metteur en scène	10, avenue de St Cyprien	66200	LATOUR BAS ELNE
Monsieur	Jean-Pierre KIRCHER	Directeur-adjoint	ADDA – Scènes croisées 13, boulevard Britexte	48003	MENDE CEDEX
Monsieur	Denis LAFAURIE	Directeur	Le Cratère Square Pablo Neruda B.P. 216	30104	ALES Cedex
Madame	Catherine LAUGIER	Co-directrice	Théâtre de Nîmes 1, place de la Calade B.P. 1463	30017	Nimes Cedex 1
Monsieur	Guy PERILHOU	Directeur du Pôle Cirque Administrateur de compagnies	Hangar des Mines Reigoux	30140	ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE
Monsieur	Frédéric SACARD	Directeur	Théâtre de l'Université Paul Valéry Route de Mende BP 30	34199	Montpellier Cedex 5
Monsieur	Bernard SCHNERB	Directeur de centre culturel français à l'étranger, retraité	172, rue Alexandre Dumas	34130	MAUGUIO
Madame	Marion THIBA	Chargée de mission culturelle	Domaine de Montplaisir Parc Naturel Régional de la Narbonnaise	11100	NARBONNE
Monsieur	Yvon TRANCHANT	Directeur	Scène nationale Avenue Victor Hugo	34200	SETE
Monsieur	Jean REINERT	Auteur dramatique	12, rue Sainte Ursule	34000	MONTPELLIER

Réglementation et licence d'entrepreneur du spectacle

Réglementation de la profession du spectacle

La réglementation de la profession du spectacle débute avec l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, qui définit et organise la profession d'entrepreneur de spectacles et met en place la licence. Cependant, la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 (J.O. du 19 mars 1999), qui n'abroge pas complètement l'ordonnance initiale, en garde les dispositions relatives à la protection des salles qui, depuis 1945, ont assuré malgré des difficultés certaines, le maintien des salles de spectacles et des garanties économiques liées à leur exploitation. Comme par le passé, aucune salle de spectacles ne pourra être désaffectée ou démolie sans une autorisation du ministre chargé de la culture, et les contrats de location, cession de fonds de commerce et baux devront toujours, à peine de nullité être autorisée par celui-ci.

La licence peut se définir comme étant une autorisation professionnelle qui a pour but de professionnaliser le secteur très varié du spectacle vivant en demandant à tout candidat d'offrir des garanties à la fois administratives et juridiques. Elle permet, par ailleurs, le contrôle du régime de protection sociale des artistes qui sont en situation de salarié vis-à-vis de leur employeur, l'entrepreneur de spectacles. La délivrance et le renouvellement de la licence permettent de vérifier la régularité de la situation de l'entrepreneur de spectacles au regard de ses obligations sociales et réglementaires. A l'origine, l'ordonnance du 13 octobre 1945 interdisait la constitution de société à responsabilité limitée pour l'exploitation d'une entreprise de spectacles et ne prévoyait pas qu'une association puisse être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles. Des textes intervenus ces dernières années (loi du 5 janvier 1988 et loi du 31 décembre 1992) ont ouvert aux SARL et aux associations la possibilité d'être entrepreneur de spectacles. Par ailleurs, la loi du 18 mars 1999 a élargi le champ d'application de la licence au secteur public (théâtres municipaux en régie directe et établissements publics tels que les théâtres nationaux), ainsi qu'aux départements d'outre-mer.

Enfin, la loi de 1999 donne une définition des notions de spectacle vivant et d'entrepreneur de spectacles. Le spectacle vivant est défini par la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération lors de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit. La définition de l'entrepreneur de spectacles s'articule autour de trois métiers qui ne sont pas incompatibles entre eux : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées, diffuseurs de spectacles.

Qui doit demander la licence ?

Tout entrepreneur de spectacles, qu'il s'agisse d'une structure associative ou commerciale, qu'elle soit privée ou publique, doit être titulaire de la licence, le fait générateur étant l'emploi d'artistes. Toutefois, peuvent exercer occasionnellement l'activité d'entrepreneur de spectacles, sans être titulaires d'une licence, dans la limite de six représentations par an :

- toute personne physique ou morale qui n'a pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, la production ou la diffusion de spectacles;
- les groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération.

Ces représentations doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à l'autorité administrative compétente un mois au moins avant la date prévue.

Quelle licence demander ? Les entrepreneurs de spectacles vivants sont classés en trois catégories :

- **Licence de 1ère catégorie** : elle concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, et qui les exploitent effectivement. Ils en assument l'entretien et l'aménagement pour les louer à un diffuseur ou à un producteur/diffuseur.
- **Licence de 2ème catégorie** : elle concerne les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique. Ils choisissent et montent les spectacles, ils coordonnent les moyens humains, financiers, techniques et artistiques nécessaires et en assument la responsabilité. Les entrepreneurs de tournées dont l'activité se limiterait à une activité de diffusion de spectacles pourront obtenir une licence de diffuseur.
- **Licence de 3ème catégorie** : elle concerne les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ; lorsque le diffuseur exploite lui-même le lieu, il doit également être titulaire de la licence d'exploitant de salle. Elle concerne aussi les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique.

Les pièces à fournir : Pour une première demande, il faut fournir :

- une fiche individuelle d'état-civil,
- un extrait (bulletin n° 3) du casier judiciaire,
- une copie des statuts de la société ou de l'association,
- le programme des activités artistiques prévues et le type d'artistes employés.

Il est utile de prendre contact avec la Direction régionale des affaires culturelles dont on dépend pour connaître exactement les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Qui est titulaire de la licence ?

Personnelle et incessible, la licence est attribuée à une personne en sa qualité de responsable d'une structure. Nul n'est admis à diriger, soit directement soit par personne interposée, une entreprise de spectacles s'il n'est personnellement muni de la licence.

- Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne physique, la licence est délivrée à cette personne sur justification de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, ou, le cas échéant, au répertoire des métiers.
- Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale, la licence est accordée au représentant légal ou statutaire de celle-ci, sous réserve des dispositions suivantes :
 - a) pour les associations et pour les établissements publics, la licence est accordée au dirigeant désigné par l'organe délibérant prévu par les statuts ;
 - b) pour les salles de spectacles exploitées en régie directe par les collectivités publiques, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente.

En cas de cessation des fonctions du détenteur de la licence, les droits attachés à cette licence sont transférés à la personne désignée par l'entreprise, l'autorité compétente ou l'organe délibérant, pour une durée qui ne peut excéder six mois. L'identité de la personne ainsi désignée est transmise pour information à l'autorité administrative compétente au plus tard dans un délai de quinze jours à compter de cette désignation.

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants est délivrée aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- a) être majeur
- b) être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou justifier d'une expérience professionnelle de deux ans au moins ou d'une formation professionnelle de cinq cents heures au moins dans le domaine du spectacle
- c) justifier de la capacité juridique d'exercer une activité commerciale.

En outre, la délivrance de la licence 1 (exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques) est soumise aux conditions suivantes :

- a) être propriétaire, locataire ou titulaire d'un titre d'occupation du lieu de spectacle qui fait l'objet de l'exploitation ;
- b) avoir suivi, auprès d'un organisme agréé, une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle ou justifier de la présence dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles.

Le renouvellement de la licence est subordonné à la justification de la régularité de la situation des obligations au regard du droit du travail, de la sécurité sociale et de la propriété littéraire et artistique. En cas de manquement à ces obligations, la licence peut être retirée.

Quelle est la durée de validité de la licence ?

Les licences sont attribuées pour une durée de trois ans. Leur renouvellement sera réputé acquis lorsque l'autorité compétente n'a pas notifié sa décision dans un délai fixé par décret.

Ce régime d'autorisation tacite permet d'éviter qu'un retard de procédure ne pénalise l'activité des entrepreneurs.

L'instruction de la demande

Aux termes du décret du 29 juin 2000, l'instruction des licences est déconcentrée auprès du Préfet, et assurée par la direction des affaires culturelles territorialement compétente. Lorsque l'instruction est close, les dossiers sont soumis à l'avis d'une commission consultative régionale présidée par le préfet de région ou son représentant. Cette commission est ainsi composée :

- trois membres représentant les entrepreneurs de spectacles,
- trois membres représentant les auteurs,
- trois membres représentant les personnels artistiques et techniques,
- trois personnalités qualifiées nommées en raison de leur compétence en matière de sécurité des spectacles et de relations du travail.

Le mandat des membres de la commission est d'une durée de cinq ans.

La décision portant refus d'attribution, refus de renouvellement ou retrait de la licence ne peut être prononcée sans que l'intéressé ait été préalablement avisé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception des motifs invoqués à l'appui de la mesure envisagée. L'intéressé dispose d'un délai de huit jours pour présenter ses observations écrites.

Quels contrôles ?

Il n'y a pas de contrôle de la qualité artistique du projet présenté par le candidat à la licence, mais un contrôle de la régularité de sa situation au regard des différents principes réglementaires énoncés ci-dessus.

Le service instructeur vérifie également la régularité de la situation du demandeur au regard des lois sociales.

Au-delà des officiers et agents de police judiciaire, les inspecteurs du travail et les agents de contrôle des organismes sociaux sont habilités à constater l'infraction caractérisée par l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles sans licence, à l'occasion de leurs contrôles dans les entreprises.

Les sanctions visent tant les personnes physiques qui doivent être titulaires de la licence que les personnes morales.

Les administrations et organismes chargés du contrôle de l'application du droit du travail, de la sécurité sociale et de la propriété littéraire et artistique devront communiquer aux Directeurs régionaux des affaires culturelles, autorités compétentes pour instruire les dossiers de licences d'entrepreneurs de spectacles par délégation des Préfets, les éléments d'information qui leur seront utiles pour instruire les procédures de retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Liste des principales personnes rencontrées (extraits)

Eric Andrieu Maire de Villeroche, président du Pays Corbières Minervois et vice président du Conseil régional L R
 Philippe Brulé, Philippe Marcu Maire adjoint et Conseiller municipal de Villeroche
 Bernard Séguy président de l'ADAC (Villeroche) vp ADHCO et Conseiller municipal
 Patrick Malavielle président de la Commission Culture Conseil Régional L.R.
 Fabrice Manuel directeur de la culture Conseil régional L.R.
 Francis Luttau directeur adjoint et François Duval conseiller à la DRAC L.R.
 André Viola président de la commission Culture CG 11
 Michel Escande Conseiller Général Aude (commission Aménagement)
 Valérie Dumontet Chargée de Mission Cabinet CR LR puis CG 11
 Franck Simoneau directeur de l'ADDMD 11
 Luc Charles Dominique Comité scientifique Cimp El marbre (Perpignan)
 Marion Tyba parc de la Narbonnaise - Expert DRAC LR
 Pascal Champion, André Volmer Etienne Hammel : Réseau en Scene LR
 Claire Sarda Verges : Relais direct Europe – Prades
 Brigitte Cuillandre : cabinet experts comptable In extenso
 Gérard Berland & Lydie N Guyen Vanqui – Laura Marmai Consultants
 Léon Goux Société Didact I Conseil
 François Baraize et Emmanuel Négrier OBSTER LR
 Corinne Bordereau Valcréa
 Rémy Spengler Complément d'objet (Lille 3000)
 Manu Rome Manager Culturel
 Jérôme Valina JV Prospectives et magazine Durabilis
 Cabinet Pascale Deffayet architectes
 Florian Raimondi Frich Art et Katapulte & Paroles de Jeunes
 Philippe Mourrat directeur des scènes actuelles à La Villette
 Ambroise Monot Directeur du Récup'Art
 Lionel Schaeffer : Association La débrouille et Compagnie
 Fabien Gourrat réseau Artfactories
 Fazette Bordage Mains d'œuvres – réseau TEH / Autres (s) pArt (s)
 Laurent Blot «Le pont de la croix» Le Vigan – Gard
 Claude Agnel, Pierre Jaccaud et Stéphanie Hugues Fondation d'entreprise Blachère à Apt
 Sébastien Lauro Lillo Compagnie Vélo Théâtre Apt
 Yves Védrenne directeur du Centre d'art et d'essai du spectacle vivant
 Françoise Lecoutre : Le théâtre du livre qui rêve
 Catherine de Seyne Bazaine : association "les chariots de pourpre"
 Eric Chartier : le "chateau des brefs" (Ed Gallimard)
 Catherine Dasté : Comédienne Metteur en Scene Maison Jacques Copeau
 L'autre lieu – Royal de Luxe Nantes
 Hecto Zazou : Artiste musicien et producteur
 Laurent Valette et Frédéric Fortes chanteur Occitan et Pays de l'Est
 Rémi Castan et ..Phonothèque Méditerranéenne
 Loïc Arnaud charpentier d'Art
 Jean Marc Padovani Musicien compositeur
 Carole Mugot : Agence Soleart
 Christian Chessa directeur de la compagnie Conduite Intérieure
 Alain Mueller directeur technique de Conduite Intérieure
 Laurence Wagner et bureau de la Compagnie Porte Sud
 Walter Bénazet et bureau de Tric O Trac
 Emmanuelle Benson et Franck Loyat Pays Corbières Minervois
 Mehdi Moussa (Pennautier) Karine Valéro (Ferrals des Corbières)
 Dominique Massadau Théâtre Scène nationale Narbonne
 Jacky Villefranque Maire d'Albières, président de la CdC Mouthoumet
 Jérôme Villefranque CIM et directeur du F.A.M. d'Albières
 Jannick Mollist présidente et Julio trésorier de l'association FAM
 Roger Lacombe et Alexandra Rouch SARL ARF
 Jean Marc Wagner Société Arc en Pierre

Isabelle Farges puis Jérôme Hervouet et Rodolphe .. ADHCO
 Hervé Baro Conseiller Général et président de l'ADHCO
 Jean Robert Croquet directeur de Borde Grande
 Sylvain Herman de l'UR des SCOOP et Alex Margado du réseau national des SCIC.

Jean Louis Escudier et Michel Bourzeix INRA
 Michel Cano et Cédric Lecarreux Chambre d'agriculture de l'Aude
 René Martinole association Promaude et projet musée du vin de Lézignan Corbière
 Jean Pierre Mazard, Arnaud Scié, Dominique Mestre, Xavier Rémon, Michel Larégola , famille Artouzoul...
 Gilles Cuttilles et Georges Fabre Cave coopérative de Talairan
 Halinka Niemi groupe UCCOAR
 Jean et Bernard Devic + Heidi Puech Van den Akker : groupe Val d'Orbieu et Sud de France
 Richard Planas (+ Gérard Bertrand) groupe Vins Gérard Bertrand
 Claude Vialade domaine Saint Auriol
 Catherine Marin Pestel et l'équipe de l'Association La remise .. / .

Remerciements

A toutes les personnes qui nous ont contribué à ce travail et notamment :

- Gérard Berland « les 400 coups »
- Lydie Nguyen « AX'Hom consulting »
- Mano Rome Manageur Culturel
- Rémy Spengler «Lille 3000»
- Fabien Gourrat : ARTFACTORIES – MAIN D'ŒUVRE
- Brigitte Cuilliandre Expert comptable

les habitants et les élus de Villeroze Termenes

- Secrétaires de mairie
- Equipe de l'ADAC
- Jean Marc Padovani et Soléart
- Christian Chessa et compagnie Conduite Intérieure

Les techniciens des services et administrations

- Franck Simoneau de l'ADDMD 11 et CG 11
- Aadel et ADHCO
- Claire Sarda Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon
- DRAC, Réseau en Scène et services du Conseil Régional

Les viticulteurs et les responsables de la profession

- Michel Bourzeix , JL Escudier directeur de l'INRA Pech Rouge
- Michel Cano et la Chambre d'agriculture
- La cave coopérative de Talairan et les viticulteurs locaux .
- Jean Pierre Mazard et la Groupe Val d'Orbieu - Sud de France

